

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3310

présenté par
M. Breton

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

AVANT L'ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.